

REVUE AGRICOLE.

FEVRIER.

SOMMAIRE.—Partie Officielle.—Assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.—Une seconde société dans le Comté de Verchères.—Pétition de la société de Gaspé No. 1 rejetée.—Délégués à la convention Agricole de Toronto.—Importation de reproducteurs par la Chambre.—**Partie non-officielle.**—L'importation.—Gérol de médailles d'or.—La convention Agricole.—Nos voyages Agronomiques.—Correspondance de M. N. Nadeau, secrétaire de la société de Temiscouata.—Le crédit foncier et l'assemblée du Comté de Chambly.—Le projet de loi de l'Hon. L. V. Sicotte.—L'enseignement Agricole.—Résultats obtenus par les écoles d'Agriculture Européennes.—Nécessité d'un enseignement Agricole comme moyen d'améliorer notre système de culture.—Echantillons de graines de betteraves et de carottes, récoltées par M. I. Gadohis de St. Hilaire.—Considérations sur les porte-graines.—Repiquage des moulages.—L'arany-worm et ses ennemis.—**Travaux du Mois.**—La ferme.—Les bâtiments.—Le Bétail.—Caves.—Laiterie.—Dalles.—Porches.—Fourrages.—La guêpe.—Bois de chauffage.—Magasins—Chevaux—Harnais—Glacière—Instruments aratoires—Engrais—Marchés—Bascour—Chemins et sentiers—Bergerie—Porcherie—Bois de construction—Outils—Le Verger et la Pépinière—Le Potager—Le Jardin aux fleurs.—L'Orangerie—La serre chaude.—Les fleurs de salon.—Les ruches en hiver.—Le concours de Leeds.

Partie



Officielle.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Montréal, 8 Janvier 1862.

Présents:—L'Honorable L. V. Sicotte, Président; MM. O. E. Casgrain, Vice-Président; Major Campbell, B. Pomroy, J. O. A. Turgeon, F. M. Ossaye.

Extrait des procès.

Le Président prend le fauteuil.

1. La Pétition de la Société d'Agriculture du comté de Verchères et d'un certain nombre de résidents du comté, demandant l'organisation d'une seconde société d'agriculture, est prise en considération. M. André Vandandaigne, un des directeurs de la société est introduit et expose les raisons en faveur de la demande. Ces raisons étant toutes exceptionnelles, la demande est accordée par la Chambre d'Agriculture, qui déclare en même temps qu'elle est opposée en principe à toute division des comtés pour les fins agricoles et qu'elle ne fait droit à la demande du comté de Verchères qu'en considération des circonstances exceptionnelles qui ont été alléguées par les directeurs mêmes de la société actuelle.

2. La pétition de la Société d'Agriculture du comté de Gaspé No. 1, demandant l'autorisation d'employer ses fonds à l'érection d'un moulin à farine, dans son district, est rejetée, la loi ne permettant pas un tel emploi de l'octroi fait par le gouvernement.

3. Le Major Campbell, secondé par M. Turgeon, propose et il est

Résolu:—Que la résolution suivante adoptée le 28 Mars 1853 soit de nouveau consignée dans les registres. "Que tout chèque émané par cette Chambre devra porter les signatures du secrétaire-trésorier et du président, qui contresignera sur rapport du secrétaire."

4. *Résolu:*—Qu'un comité, composé du président et du Major Campbell, soit nommé pour

recevoir les comptes du secrétaire-trésorier et faire rapport à la prochaine séance.

5. *Résolu:*—Que deux membres de cette chambre soient nommés pour rencontrer les délégués des sociétés d'agriculture du Haut-Canada, à l'assemblée convoquée à Toronto, pour prendre en considération les amendements à la loi d'agriculture, présentés durant la dernière session, et que ces deux membres soient le Président et le Major Campbell; avec instruction de soutenir le projet tel qu'adopté par l'assemblée législative.

6. *Résolu:*—Que dans l'opinion de cette Chambre, l'Agriculture retirerait de grands avantages d'une importation, qui serait faite durant plusieurs années consécutives, d'animaux de race améliorée.

Que pour produire les plus grands résultats, comme les plus prompts et les plus universels, cette chambre recommande à toutes les sociétés d'agriculture du Bas-Canada, d'approprier, pour une période d'au moins trois ans, une somme annuelle pour l'importation d'animaux de bonne race.

Que cette chambre pour faciliter ces importations, et diminuer les dépenses, s'engage à faire acheter ces animaux et à les livrer aux différentes sociétés, sans autres frais que ceux d'achat et de transport.

La circulaire suivante a été adressée par le Président à toutes les sociétés d'agriculture de comté.

A Monsieur le Secrétaire de la Société d'Agriculture du Comté.

MONSIEUR,

La Chambre d'Agriculture en vous faisant transmettre la résolution qui précède, invite votre société à seconder ses efforts dans cette entreprise, qui doit produire des résultats considérables et avantageux, surtout si les sociétés veulent donner leur coopération.

Que chaque société destine un quart, un tiers ou son allocation, à l'importation de ses animaux, durant plusieurs années, vous enrichissez chaque comté en permettant à tous les cultivateurs, d'augmenter la